



LETTRE À

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Premier ministre,



2008 : année d'espoirs, d'attentes et de regrets. Alors que cette année était placée sous l'exigence affirmée au plus haut niveau de l'État « ...que l'on fasse de la question de la pollution sonore l'exemple même d'une stratégie de développement durable¹ », la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement reste en deçà de ce que l'Autorité pouvait espérer.

Certes les préoccupations environnementales sont de mieux en mieux prises en compte par les différents acteurs professionnels du transport aérien. Ainsi, les avancées dans le domaine de la circulation aérienne se poursuivent, qu'il s'agisse de la descente continue ou du relèvement de l'altitude d'arrivée des avions en région parisienne. Les retards dans le traitement des dossiers d'aide à l'insonorisation notamment autour de Nantes – Atlantique et de Paris – Orly ont été rattrapés grâce à des moyens financiers supplémentaires. Les dossiers européens et internationaux qui doivent permettre de réduire les émissions sonores ou atmosphériques, de rationaliser les routes et les espaces aériens et d'harmoniser la formation des pilotes et des contrôleurs sont en bonne voie.

L'Autorité se félicite par ailleurs d'une meilleure prise en compte des problématiques risques et santé ainsi que du futur élargissement de ses compétences aux nuisances autres que sonores générées par l'aviation sur et autour des aéroports.

Mais certains chantiers importants du Grenelle – pourtant suivis d'annonces gouvernementales – se sont enlisés. On peut en particulier regretter que le projet de décret sur l'aide à l'insonorisation à 95 % pour les opérations groupées, annoncé le 4 décembre 2007, n'ait été transmis au Conseil d'Etat qu'en janvier 2009. De même, alors qu'était attendue la charte « Pour un développement durable de l'aéroport Paris – Charles-de-Gaulle » clarifiant les objectifs de croissance, donnant de réelles garanties aux riverains et fixant les engagements de l'État, n'ont été présentées que trente-cinq propositions. Si plusieurs associations ont aussitôt réagi à ces propositions, il serait souhaitable que les ministres concernés en fassent rapidement de même.

Par ailleurs, l'Autorité souhaite que ses recommandations les plus facilement applicables soient mises en œuvre sans attendre : nouvel indicateur lié au nombre de survols, tiers payant et prise en charge à 100 % en matière d'aide à l'insonorisation, meilleur recouvrement des amendes, etc.

Enfin, lorsque ses recommandations sur la concertation ont été suivies d'effet, l'Autorité a noté la construction d'un consensus grâce à des échanges réguliers entre professionnels du transport aérien, élus, associations de riverains et exploitant. Sur les plateformes parisiennes, ces échanges faisant encore défaut, l'Autorité renouvelle sa demande pour que soient enfin réunies les conditions d'un véritable dialogue.

Le président de l'Autorité de contrôle
des nuisances sonores aéroportuaires



Patricia L. de Forges

Paris, le 13 mars 2009

¹ Discours de Monsieur le président de la République lors de l'inauguration du nouveau satellite d'embarquement de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle le 26 juin 2007.